

## Généralités—

73g. Remboursement à la Caisse renouvelable du ministère des Transports pour la valeur du matériel devenu désuet ou inutilisable ou qui s'est perdu ou a été détruit, \$215,700.

## E—Commission des transports aériens—

75g. Traitements et autres dépenses, \$12,000.

78g. Subventions aux transporteurs aériens selon le détail des affectations, \$250,000.

## C—Commission des transports du Canada—

80g. Administration, fonctionnement et entretien, \$35,000.

82g. Caisse des passages à niveau—Autorisation, nonobstant l'article 30 de la loi sur l'administration financière, d'augmenter de \$34,967,000 à \$40,967,000 (en sus des engagements pour lesquels des derniers sont attribués en vertu de la présente loi ou de toute autre loi) les engagements qui peuvent être pris pour l'année financière courante ou les années subséquentes, \$1.

## D—Commission Maritime Canadienne—

10g. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur selon le détail des affectations, \$2,081,919.

## E—Conseil des ports nationaux—

104g. Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation au titre des immobilisations) du reliquat du déficit subi à l'égard de l'année civile 1965 et prévu pour l'année civile 1966, dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, au port de Montréal, \$483,000.

## F—Administration de la voie Maritime du Saint-Laurent—

105g. Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour les canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de dépenser les recettes provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages, \$549,000.

107g. Paiement à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, sur demande approuvées par le ministre des Transports et faite par l'Administration au ministre des Finances, pour rembourser l'Administration à l'égard du déficit subi par l'Administration au sujet du canal Welland au cours de l'année civile 1966, \$10,150,000.

**M. le président suppléant (M. Asselin, Richmond-Wolfe):** Ceci termine l'étude des crédits du ministère des Transports. Nous passerons maintenant aux crédits supplémentaires du Conseil du Trésor.

## CONSEIL DU TRÉSOR

## Administration—

1g. Administration centrale, \$74,400.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, il y a des heures que je sympathise ici avec le ministre qui s'est efforcé d'expliquer ces crédits afin de leur donner une expression concrète. Je pense que le moment est tout désigné pour faire quelques remarques sur notre procédure

[M. Knowles.]

à ce sujet. Certes, le ministre sait ce que je vais dire sur cet article qui comprend la publication du budget des dépenses.

Je pêche peut-être à un converti en ce qui concerne le ministre. C'est à ses collègues délinquants que j'adresse mes observations: ils sont des délinquants par leur indolence, leur négligence, leur tentative de faire adopter ces crédits à la dérochée, à la dernière minute.

Le montant global des crédits supplémentaires s'élève à 235 millions de dollars et, si je puis me permettre de continuer dans le même esprit qu'au début, la période de gestation est bien trop courte. Les crédits ont été présentés le 10 mars, soit trois semaines avant la fin de l'année financière. Le ministre dira sans doute qu'on l'a souvent fait dans le passé, mais du fait que les crédits prévus pour l'an prochain sont de beaucoup plus élevés, il importe ce me semble de ne pas les laisser adopter sans exprimer de vigoureuses objections.

Un Parlement qui se respecte ne suit pas cet usage. Nous n'avons pas d'autre choix maintenant, parce que ces crédits doivent être adoptés d'ici la fin du mois. Ce qui est encore pire, c'est un gouvernement qui présente le budget des dépenses à une date tellement tardive qu'il est obligé d'avouer que l'argent a été soit dépensé ou affecté. Des problèmes se sont posés, mais nombre d'entre eux ont surgi parce que le gouvernement n'avait pas organisé son programme de façon à présenter son budget des dépenses il y a environ quinze mois. Le gouvernement a avancé, reculé, fait quelques pas de côté, s'est agité, s'est tortillé et secoué comme un danseur à go-go affligé de la danse de Saint-Guy. A mon avis, cela ne suffit pas.

Je ne veux pas débattre les rapports du comité permanent des comptes publics et du comité du Règlement de la Chambre, mais nous avons cherché à résoudre ce problème. J'espère que nous pourrions faire davantage. Je mentionne cela parce que le ministre d'État a prononcé l'autre jour un discours sur le Règlement, dans lequel il a donné un aperçu de ce que le gouvernement souhaiterait voir en ce qui concerne l'opposition. Ce que l'opposition aimerait voir en ce qui concerne le gouvernement c'est un peu d'ordre dans la présentation du budget des dépenses.

J'espère qu'un jour on fixera une date à laquelle le budget principal devra être déposé, ainsi qu'une date à laquelle les budgets supplémentaires devront être adoptés, afin que la situation actuelle ne se répète pas indéfiniment. Je souhaite que le comité de la procédure parvienne à dominer la situation car, à mon sens, il est honteux, voire scandaleux, qu'on nous demande d'approuver des prévisions budgétaires à cette étape-ci sans que